

LOIS ET RÈGLEMENTS

Le code d'éthique ne remplace pas les lois et règlements.

C'est un guide des comportements visant à protéger notre lac et ses rives, à améliorer la sécurité ainsi qu'à favoriser la courtoisie entre les utilisateurs.

BANDE RIVERAINE



La bande riveraine est une protection naturelle contre l'érosion.

La bande de protection riveraine a une profondeur de 10 à 15 mètres selon la pente du terrain.

Si ma rive est érodée, je stabilise et revitalise les berges avec des techniques adéquates après consultation et approbation de l'inspecteur municipal en environnement.

Je ne fais aucun entreposage dans la bande de protection riveraine.

JE RESPECTE LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX

relatifs à la protection des rives en conservant une bande végétale de la profondeur déterminée pour ma propriété et en me référant à l'inspecteur municipal en environnement.

PRUDENCE ET SÉCURITÉ



Les limites de vitesse sont nécessaires afin d'assurer un équilibre entre les différents utilisateurs du plan d'eau.

Je respecte la vitesse de moins de 10 km/h à moins de 60 mètres de la rive et dans la zone rouge apparaissant sur la carte bathymétrique.

La circulation à haute vitesse près de la rive peut faire remonter à la surface des sédiments et créer des vagues déferlantes nuisibles à la rive.

Le port d'un vêtement de flottaison ou gilet de sauvetage maximise les chances de survie en cas d'accident.

J'évite de conduire une embarcation après avoir consommé de l'alcool ou autre substance.

J'assure ma sécurité et celle de mes passagers en ayant à bord écope, ancre, avirons, extincteur, lumières, sifflets et cordes.

CIVISME ET RESPECT

Plusieurs utilisateurs sur un même plan d'eau oblige au civisme et au respect de la faune et de la flore.

Je donne une priorité absolue aux nageurs et aux embarcations non motorisées.

J'ajuste le niveau sonore de mon système de son afin de ne pas importuner les riverains.



J'ai recours à mon système d'avertissement uniquement en situation d'urgence.

Je garde mon embarcation à une bonne distance des oiseaux et des animaux aquatiques.

Je garde mes feux de camp à distance de la rive, et de préférence, dans un foyer retenant les cendres.

Je sensibilise mes invités à se conformer à notre code d'éthique.

ENVIRONNEMENT



Par souci de conserver un environnement sain je respecte celui-ci autant sur les rives, que dessus ou dans le plan d'eau.

Je dispose de mes déchets dans les contenants à ordures ou à recyclage.

J'effectue le ravitaillement en carburant avec précaution et préférentiellement le plus loin possible du plan d'eau et de la bande de protection riveraine, en évitant tout déversement et en gardant les produits pétroliers dans des contenants approuvés.

Préférentiellement, je lave mes embarcations qui ont été sur d'autres plans d'eau et j'invite mes visiteurs à faire de même.

J'évite d'utiliser des produits de nettoyage qui contiennent du phosphate et autres substances chimiques qui sont toxiques pour l'environnement et les écosystèmes aquatiques.

Je remplace mes produits par des solutions formées de produits moins dommageables.

LIMITATION

POUR LES MOTOMARINES, LES EMBARCATIONS À TURBINES, LES BATEAUX CONÇUS POUR LE WAKEBOARD ET LES BATEAUX HAUTEMENT CYLINDRÉS.



J'évite les chasses, les acrobaties, les encerclements répétés et les chavirements intentionnels. (motomarines)

Je reste à distance à plus de 30 mètres des baigneurs, des embarcations non-motorisées, des skieurs et des équipements de flottaison remorqués.

Je me limite à circuler dans les zones d'eau profonde et au milieu du lac, là où il y a plus de 6 mètres de profondeur, lors de mes activités nautiques.

SE RÉFÉRER À LA CARTE BATHYMÉTRIQUE AU VERSO.

Code d'éthique Enviro-Nautique du Lac Gravel

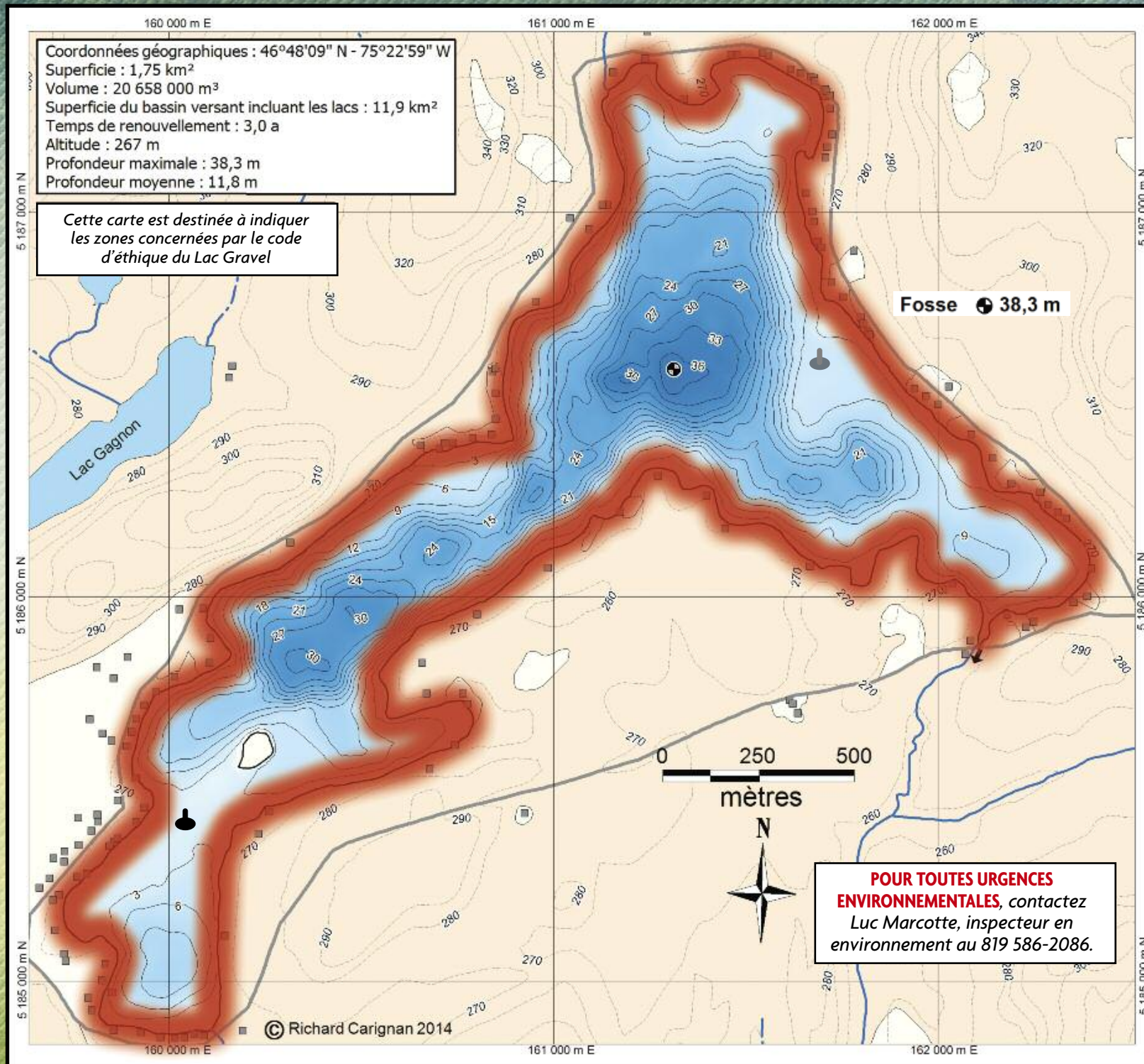


Municipalité de
Mont-St-Michel

*La porte
de la nature*



Carte bathymétrique du Lac Gravel



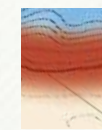
Protégeons notre lac et ses rives

LE CODE ENVIRO-NAUTIQUE

La Municipalité de Mont-St-Michel et L'Association des résidents et riverains du Lac Gravel proposent un code d'éthique qui a pour but de protéger le plan d'eau et ses rives, d'améliorer la sécurité et la courtoisie envers les autres utilisateurs et de respecter le droit à la quiétude de tous.

Ce code détermine les règles de civisme et de bons sens auxquelles tous les utilisateurs du plan d'eau sont invités à adhérer.

LÉGENDE



La **zone rouge** représente la distance de 60 mètres de la rive où la vitesse **maximum** est de **10 km/h**

 **bouée haut-fond**

 **bouée rocher**

La ligne bathymétrique de 6 mètres détermine la distance de la rive que **LES MOTOMARINES, LES EMBARCATIONS À TURBINES, LES BATEAUX CONÇUS POUR LE WAKE-BOARD ET LES BATEAUX HAUTEMENT CYLINDRÉS DOIVENT RESPECTER.**

NOTRE PARTENAIRE



Association des résidents et riverains du Lac Gravel